

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne Sud

Séance du 8 mars 2022

Délibération n°2022-008 : Répartition par fonction et attribution par composante et service des activités du référentiel 2021-2022

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984, notamment l'article 7 ;

Vu le décret n°99-855 du 4 octobre 1999, notamment l'article 2 ;

Vu l'arrêté du ministériel du 31 juillet 2009 ;

Vu la charte de cadrage votée au Conseil d'administration restreint 6 Juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la liste des fonctions ainsi que la rémunération en heures ETD pour les responsabilités de charges pédagogiques, administratives et de valorisation de la recherche au titre du référentiel pour l'année universitaire 2021-2022.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 16
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Tableau référentiel 2021-2022

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 mars 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

